

Décharge 2008: Collège européen de police CEPOL

2009/2127(DEC) - 23/03/2010

En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu (PPE, FR) sur la décharge à octroyer au Collège européen de police (CEPOL), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à **ajourner sa décision sur la décharge à octroyer au directeur du CEPOL** sur l'exécution de son budget pour 2008. Dans la foulée, les députés reportent la clôture des comptes du CEPOL.

Les députés estiment que la Cour a fait de très nombreuses critiques à l'égard de la gestion budgétaire et financière du CEPOL et qu'en règle générale, les réponses du Collège aux remarques de la Cour étaient insuffisantes. Par conséquent, les députés considèrent que l'autorité de décharge n'est pas en mesure de bien évaluer si le Collège est effectivement capable de s'améliorer dans le futur.

Les députés relèvent en particulier les problèmes suivants :

- **problèmes structurels du Collège** : vu la petite taille du Collège, les députés estiment que cela remet en cause sa capacité à gérer avec efficacité la complexité de la réglementation financière de l'UE. Par ailleurs, la localisation du secrétariat du Collège à Bramshill, à environ 70 km de Londres, apporte des désavantages, notamment pour le recrutement et les déplacements de son personnel. Globalement, les députés se demandent comment le nouveau directeur du Collège sera en mesure de faire face à ces problèmes structurels et **si, d'une manière générale, le CEPOL ne devrait tout simplement pas être rattaché à EUROPOL**;
- **gouvernance du Collège et transparence** : les députés constatent les importants coûts fixes de gouvernance du Collège, dont le conseil d'administration est composé de 27 membres et demandent qu'une liste de ces membres figure sur le site Internet du Collège;
- **fiabilité des comptes** : les députés s'inquiètent de la qualité globale de l'information financière recueillie et des systèmes de gestion des immobilisations. Ils déplorent également qu'aucun contrôle *a posteriori* par une société externe n'ait été entamé à la mi-2009 (ce contrôle se justifiant par les constats exprimés par la Cour des comptes dans son rapport relatif à l'exercice 2007). Les députés prient donc le Collège de tout mettre en œuvre pour que ce contrôle soit effectué le plus rapidement possible;
- **insuffisances entachant les procédures de passation de marché** : face au nombre et à la gravité des irrégularités constatées dans la procédure de passation de marché, les députés appellent le Collège, comme il l'a fait les années précédentes à se conformer au règlement financier et à la législation communautaire sur les marchés publics ;
- **non-respect des règles applicables aux dépenses pour l'organisation de cours** : les députés relèvent le grand nombre de règles administratives et financières qui n'ont pas été appliquées et les irrégularités relatives à l'organisation quotidienne du Collège. Dans ce contexte, ils demandent au Collège de bien vouloir s'engager à améliorer la situation;
- **report des crédits** : le CEPOL a reporté 31% de son budget total en 2008, or cette situation est contraire au principe d'annualité, c'est pourquoi, les députés appellent le Collège à introduire des crédits dissociés dans les futurs budgets affectés aux subventions, afin d'éviter de possibles annulations de crédits;
- **autres irrégularités** : les députés constatent encore l'absence d'engagement juridique pour un total de 39.500 EUR, d'engagement budgétaire précédant un engagement juridique dans 9 cas, pour une valeur totale de 244.200 EUR. Par conséquent, le Collège doit s'engager à améliorer la situation et faire reposer sa future décharge sur une évaluation du travail du CEPOL au cours de l'exercice;

- **enquête en cours de l'OLAF** : les députés reviennent sur l'enquête de l'OLAF pour détournement de fonds publics à des fins privées par des membres du personnel et se réjouissent de constater qu'un certain nombre d'informations ont pu être obtenues. Ils relèvent également que des mesures ont été prises pour recouvrer un certain nombre de montants. Ils demandent maintenant au Collège et à la Commission d'informer sans délai l'autorité de décharge des résultats complets de l'enquête de l'OLAF;
- **ressources humaines** : les députés constatent encore que le Collège a attendu 2009 pour faire paraître un avis de recrutement pour le poste de coordinateur des normes de contrôle internes et que les entretiens pour ce poste étaient prévus pour le début de l'année 2010;
- **audit interne** : les députés demandent également au CEPOL de se conformer à l'ensemble des recommandations établies par le service d'audit interne (SAI) notamment en matière de marchés publics; d'assurance de gestion; d'actifs immobilisés (système d'inventaire); de gestion des délégations; de gestion budgétaire; de respect des règles et principes comptables; de liste de contrôle garantissant la cohérence et de documentation des contrôles financiers;
- **Plan d'action** : les députés appellent enfin le CEPOL à adopter et à mettre en place un Plan d'action dont le détail figure à l'annexe du rapport, et ce, **pour le 30 juin 2010**. Dans un deuxième temps le directeur du Collège devrait, en coopération avec le SAI de la Commission et la direction générale (DG) de tutelle, élaborer et faire adopter par le conseil d'administration des mesures concrètes et un calendrier visant à la mise en œuvre de ce Plan. Les députés exigent, par ailleurs, que le Collège informe l'autorité de décharge pour le 30 juin 2010 des mesures concrètes et des indicateurs adoptés dans ce domaine et invitent la Cour des comptes à adresser son avis à l'autorité de décharge, sous forme de lettre, sur la mise en place du Plan d'action du Collège.

Les députés font en outre une série de recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#).